



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

216

Paris, le 16 JUIN 2008

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'unités,

A l'occasion des nombreux échanges que j'ai pu avoir avec certains d'entre vous, que ce soit au Ministère ou lors des déplacements que j'ai effectués dans des laboratoires, j'ai pu constater combien les problèmes de gestion au quotidien des unités de recherche sont devenus importants pour vous.

Comme vous le savez, le rapport qui m'a été remis par François d'Aubert insiste sur la nécessité d'harmoniser, notamment dans le cadre de la gestion des unités mixtes, les règles et pratiques en vigueur dans les organismes de recherche et dans les universités. Cette harmonisation doit se faire bien évidemment sur la base de la règle ou de la pratique la plus favorable ; elle n'exclut pas, par ailleurs, un allègement de la réglementation existante.

Pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'Aubert dans ce domaine, je souhaite également pouvoir m'appuyer sur les pratiques les plus innovantes et sur les propositions concrètes de simplification que je vous demande de faire remonter à travers le formulaire ci-joint. Je serais heureuse que vous puissiez, d'une part, pointer les procédures qui vous paraissent excessivement lourdes et contraignantes, d'autre part, citer d'éventuelles expériences dont vous auriez connaissance et témoignant de bonnes pratiques que vous souhaiteriez voir imitées.

Notre objectif est commun : il s'agit d'alléger vos charges administratives et de rendre du temps de recherche aux chercheurs.

En vous remerciant d'avance pour votre concours, je vous prie d'agréer, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'unités, l'expression de ma meilleure considération.

*Bonne nuit,*

Valérie PECRESSE